

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT 2020-2021



Mars 2020

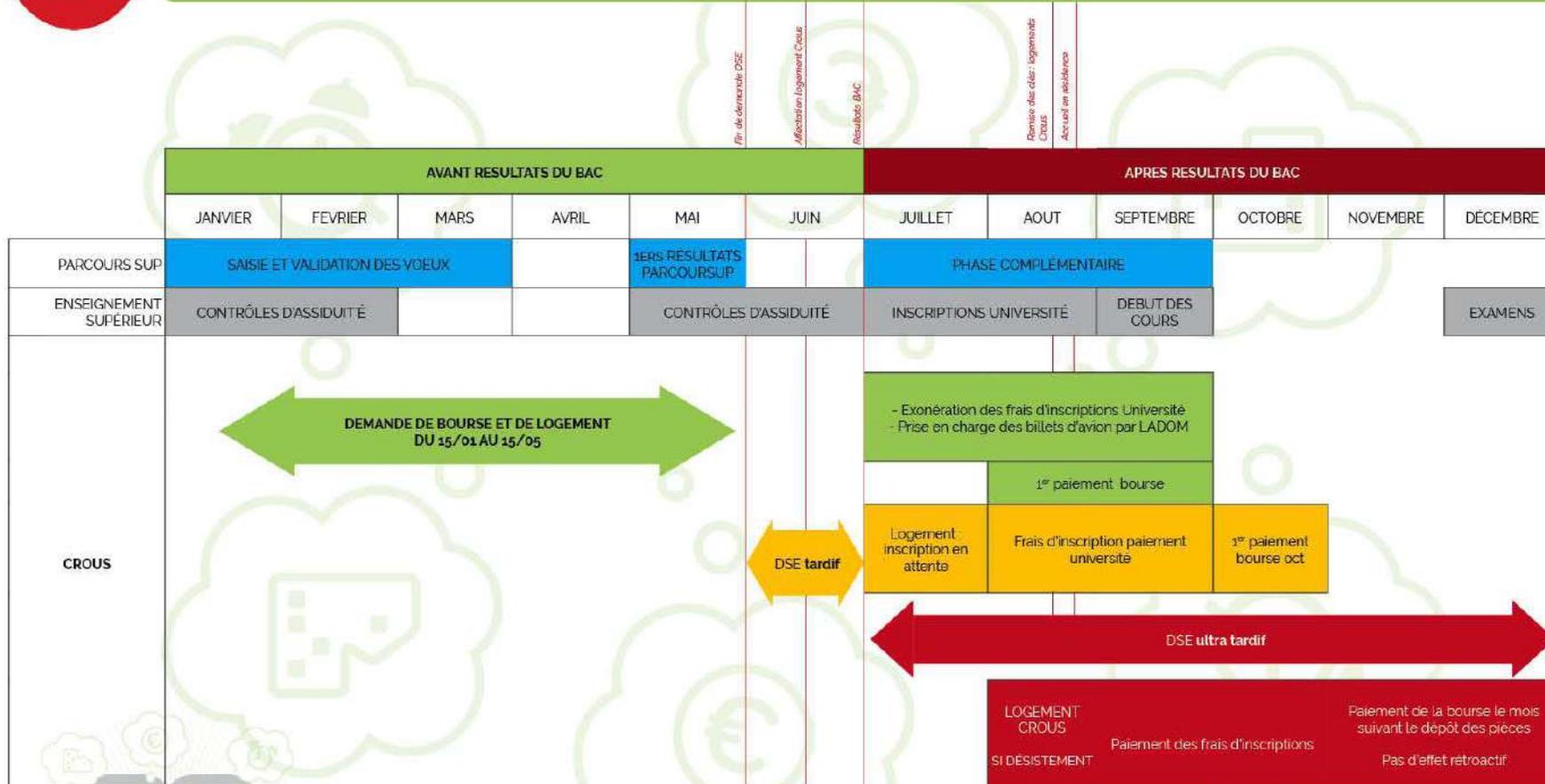


Présentation





MEMENTO ETUDIANT



Crous de La Réunion - Centre de numérisation du Crous de La Réunion - TSA 24028 59 901 - Lille Cedex 9 **Contact : 0262 48 32 51**
www.crous-reunion.fr - Facebook : Crous de La Réunion (Officiel) - www.messervices.etudiant.gouv.fr



Le Dossier Social Etudiant (DSE)

DSE

Activation du profil MesServices : il reçoit un mail pour l'inviter à activer son profil pour faire sa demande de bourse et de logement

Bonjour M. XXXXX xxxxxx

Depuis le 15 janvier 2016, l'accès au Dossier Social Etudiant (la demande de bourse et/ou de logement) se fait dorénavant à partir du Portail de la Vie Etudiante.

Il vous permet aussi d'accéder de façon authentifiée à votre dossier et d'en avoir le suivi. Vous avez également accès à d'autres services du Cnous et des Crous comme Lokaviz (le centrale du logement en résidence ou chez le particulier) ou Jobaviz (la centrale du job étudiant).

Votre profil a été activé sur ce portail : messervices.etudiant.gouv.fr

Veillez suivre [ce lien](#) afin de définir votre mot de passe et terminer le processus d'inscription.

Bien cordialement,

L'équipe de messervices.etudiant.gouv.fr



Le Dossier Social Etudiant

1. Il doit définir son mot de passe pour activer son profil;
2. Il pourra ensuite faire sa **demande de DSE**, ses données personnelles (état civil) ayant été

DSE

S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

 **Parcoursup**

 **Aide à la mobilité
Parcoursup**

CVEC
Contribution
vie étudiante
et de campus

DEMANDER UNE BOURSE OU UNE AIDE

 **Demande de dossier
social étudiant (DSE)**

 **Suivi du dossier
social étudiant (DSE)**

 **Simulateur de bourse**

 **Aide à la mobilité
master**



Le Dossier Social Etudiant (DSE)

DSE

La demande de bourse et/ou de logement

Du 15 janvier au 15 mai 2020

sur

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/index.php>





Le DSE

Récapitulatif



⇒ **Activation du profil MesServices (pour les primos),**

⇒ **Demande de DSE (bourse et/ou logement);**

⇒ **Réception du dossier à compléter par mail si non dématérialisé avec corrections éventuelles à apporter directement sur le dossier;**

OU

↳ **Dépôt des pièces via son suivi de dossier sur MSE directement: aucune pièce à envoyer à Lille;**

⇒ **Renvoi du dossier complet par courrier à l'adresse indiquée sous 8 jours: CENTRE DE NUMERISATION DU CROUS DE LA REUNION**

TSA 24028

59901 LILLE CEDEX 9



Le DSE

Comment contacter le service des bourses (la Division de la Vie de l'étudiant)?

Via MSE uniquement:

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new>

Pièce numérisée obligatoire pour tous les dossiers: un RIB numérisé du compte courant de l'étudiant. Pas de compte livret ou compte nickel. La bourse du Crous ne peut pas être versée à la famille mais uniquement à l'étudiant.

Frais de gestion de 6 euros à régler uniquement par carte bancaire qui peut être celle de quelqu'un d'autre que l'étudiant.



Le Dossier Social Etudiant (DSE)

Etude des dossiers à partir de fin février

Bourse

Si le dossier est complet, l'envoi de la notification récapitule les éléments suivants :

- La décision : l'attribution conditionnelle
- L'échelon de bourse 2019/2020

Conséquences : participation au tour de logement, exonération des frais d'inscription et de la CVEC, paiement anticipé dès la rentrée.

Si le dossier est incomplet, un courriel indiquera les pièces manquantes (attente de décision).



Logement

Le Dossier Social Etudiant (DSE): demande de logement

1^{ère} étape

Lors de la demande de bourse, l'étudiant indique sont souhait de demander un logement

2^{ème} étape

La DEMANDE DE LOGEMENT

accessible à compter du Mardi 05 mai 2020 après-midi:

<https://trouverunlogement.lescrous.fr/>



- Affectation nationale automatisée à la mi-juin
- Critères d'appréciation : échelon et indice social



Le Dossier Social Etudiant (DSE): demande de logement

3^{ème} étape

L'affectation en résidence universitaire

- Envoi d'une notification par mail à l'étudiant.

Réponse positive :

Nom de la résidence

Modalités de réservation

Envoi du chèque de caution avant début juillet

Réponse d'attente :

Le futur étudiant se connecte à nouveau sur la centrale logement pour demander un logement universitaire.

Logement





L'hébergement



Les logements (1 334)

HEBERGEMENT

- 933 à Sainte-Clotilde
- 156 au Tampon
- 245 à Saint-Pierre





Les logements universitaires

- **Chambres traditionnelles:**
 - 815 dans le nord, 99 dans le sud
- **Logements avec sanitaires individuels:**
 - 108 dans le nord et 302 dans le sud

HEBERGEMENT





HEBERGEMENT

Livraisons de la rentrée 2019: LE TAMPON & SAINT-PIERRE

- **Campus universitaire de Saint-Pierre (IUT, future ESIROI, Future UFR Santé, Crous) & "Dans un écrin de verdure » au Tampon;**
- **200 logements dont 195 studios et 5 T1 sur St Pierre, 100 logements dont 97 studios et 3 T1 au Tampon;**
- **une salle polyvalente et des espaces communs (laverie, jardin collectif, ...) et un parking en semi-enterré.**



Les autres services



Les services en ligne

GERER SON LOGEMENT



ACCÉDER AUX AUTRES SERVICES





Les services en ligne



La centrale du job étudiant



La centrale du logement étudiant



La caution locative pour tous les étudiants



La caution locative VISALE

<https://www.visale.fr/#!/visale-locataire>

Le dispositif peut bénéficier à tous les étudiants :

- Disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire, cherchant à se loger en France;
- Âgés de moins de moins de 30 ans au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail.

VISALE





Les autres services:

Missions :

- accompagner les étudiants à monter leurs dossiers de demande d'aide auprès de tous les partenaires;
- se rendre dans les établissements scolaires sensibiliser les élèves (futurs bacheliers ou élèves de BTS ou CPGE) à leurs droits, et les accompagner dans leurs démarches concernant l'enseignement supérieur.
- interventions effectuées : Participation aux portes de la vallée blanche, au forum des métiers de St Pierre, aux JPO de l'université au Tampon et à l'IUT de St Pierre soit:

37 interventions en 2019 dans les établissements et auprès des partenaires du Crous :

- 21 en EPLE, 2 pour le conseil départemental, 1 pour une collectivité;
- 5 forums orientation et Journées portes ouvertes (JPO).



Le service social



Le service social en faveur des étudiants

Social

4 professionnels :

- 1 Responsable du Service Social / CTSS / Assistante sociale
- 1 Assistant social et adjoint à la responsable
- 1 Assistante sociale
- 1 secrétaire : social@crous-reunion.fr



Le service social en faveur des étudiants

Missions :

- **Apporter écoute, conseils et soutien aux étudiants pour favoriser leur réussite individuelle.**
- **Favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants.**
- **Aider les étudiants à s'insérer au mieux dans leur parcours d'études et à appréhender dans les meilleures conditions, l'apprentissage de leur autonomie.**
- **Contribuer à la réduction des inégalités.**
- **A l'interface de l'étudiant et des institutions, assurer un rôle de médiation.**



Prendre RDV avec le service social

COMMENT LES ETUDIANTS ACCEDENT AU SERVICE SOCIAL ?

➤ Aux horaires d'ouverture du Crous de la Réunion

- Site Nord :

- ✓ Sur place :

=>26, rue Hippolyte Foucque 97490 Sainte Clotilde

Du lundi au vendredi de 8h-12h et de 13h-15h30, les mardis et jeudis de 8h-12h.

- ✓ Via le site messervices.etudiant.gouv.fr, rubrique « prendre RDV avec le Crous »

- ✓ Par mail à social@crous-reunion.fr

- ✓ Par Téléphone au 02.62.48.32.52



Prendre RDV avec le service social

COMMENT LES ETUDIANTS ACCEDENT AU SERVICE SOCIAL ?

➤ Aux horaires d'ouverture du Crous de la Réunion

- Site Sud :

=>117, rue Général Ailleret 97430 Le Tampon

- ✓ Via le site messervices.etudiant.gouv.fr, rubrique « prendre RDV avec le Crous »
 - ✓ Par mail à social@crous-reunion.fr
 - ✓ Par Téléphone au 02.62.48.32.52
- NB : il n'y a pas de secrétariat physique sur le site Sud.



Prendre RDV avec le service social

➤ **En dehors des horaires d'ouverture du Crous de la Réunion :**

- ✓ Via le site messervices.etudiant.gouv.fr, rubrique « prendre RDV avec le Crous »
- ✓ Par mail à social@crous-reunion.fr

=> Les urgences (alimentaires, rupture d'hébergement et santé) seront reçues sans rendez-vous aux horaires d'ouverture du Crous de la Réunion sur le site Nord.



Prendre RDV avec le service social



Social

 Trouver un job étudiant	 Prendre RDV avec le Crous	 Payer sur le campus	 Trouver un resto' u ou une résidence
 Bons plans	 humanroads Orientation sco & pro	 La presse gratuite sur smartphone	 MYTROC.FR Le troc simple, rapide et gratuit
 Concours Création étudiante			



Les aides spécifiques annuelles ou ponctuelles

Social

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées. Elles peuvent revêtir deux formes :

1. soit une **allocation annuelle** accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes ;
2. .soit une **aide ponctuelle** en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés, nécessitant une évaluation sociale.
3. Pour bénéficier d'une aide spécifique, l'étudiant doit être âgé de moins de 35 ans au 1^{er} septembre de l'année de formation supérieur pour laquelle l'aide est demandée et être inscrit en formation initiale auprès d'un établissement d'enseignement supérieur ou en EPLE. Cette limite d'âge n'est pas opposable aux étudiants atteints d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés.